



Processus de sélection des athlètes Jeux du Canada 2019



Mise en contexte

Le présent document présente les critères d'admissibilité et les détails du processus de sélection des athlètes de l'Équipe du Québec pour les Jeux du Canada 2019 de Red Deer. Les compétitions individuelles et par équipe se dérouleront du 26 février au 2 mars 2019. La participation des athlètes québécois aux Jeux du Canada s'inscrit dans le cadre du modèle de développement de l'élite et du programme de haute performance de Badminton Québec. Elle est une étape importante dans le développement des athlètes et des entraîneurs.

La composition de l'équipe et ses caractéristiques devront à la fois permettre de concrétiser les ambitions de la fédération dans la compétition par équipe et de remporter le plus grand nombre de médailles dans les épreuves individuelles. Au terme du processus, cinq hommes et cinq femmes seront sélectionnés et invités à prendre part à l'événement. Deux substituts, un homme et une femme, seront également identifiés.

Principes directeurs

Sélectionner, identifier, développer

Le processus menant à la formation de l'équipe pour les Jeux du Canada vise avant tout la **sélection du talent**. C'est-à-dire sélectionner les athlètes les plus à même d'atteindre les objectifs de performance de la fédération. Toutefois, les athlètes n'étant pas tous connus de la fédération et considérant l'âge des athlètes et le temps de préparation à disposition, le processus devra permettre l'**identification du talent** (en assurant l'accessibilité dans les premières étapes) et le **développement du talent** (en rapprochant la sélection finale de la tenue de l'événement).

Minimiser l'influence des facteurs extérieurs

Les résultats les plus importants sont ceux obtenus pendant les tournois de sélection impliquant uniquement les athlètes engagés dans le processus de sélection afin de minimiser l'influence de tableaux plus ou moins favorables et de partenaires non éligibles à une sélection.

Favoriser la concurrence

La concurrence est un outil utile qui permet la progression et protège le comité de sélection d'éventuels *à priori*. Elle valide et renforce la sélection. En facilitant l'entrée des athlètes dans le processus de sélection et en retranchant de façon progressive et dans la durée, la concurrence est favorisée.

Encourager l'athlète à s'engager dans sa préparation

La capacité de s'engager dans un processus de préparation qui s'inscrit dans la durée est une condition nécessaire à l'atteinte du haut niveau. Le processus de sélection oblige l'athlète à démontrer son engagement par des actions et des exigences concrètes.

S'inspirer du modèle de développement de l'athlète

Des outils d'évaluation seront utilisés afin de mesurer les principaux indicateurs de performance identifiés dans le modèle de développement de l'athlète de Badminton Québec. Ces indicateurs pourront aider à la sélection si les résultats obtenus ne permettent pas discriminer de façon claire. En ce qui a trait aux qualités physiques, des minima pourront être imposés.

Considérer les besoins de l'équipe

Il est possible qu'une place soit attribuée en fonction des besoins spécifiques de l'équipe. C'est-à-dire en considérant la polyvalence, la spécialisation dans une épreuve ou la compatibilité avec un athlète déjà sélectionné.

Conditions d'admissibilité

- Hommes et femmes de moins de 23 ans au 31 décembre 2018.
- Être membre en règle de Badminton Québec.
- Être citoyen canadien ou résident permanent.
 - ⇒ Le domicile permanent d'un athlète ou sa résidence actuelle doit se trouver, au moins 180 jours avant l'ouverture des Jeux, à l'intérieur des limites reconnues de la province de Québec. Un athlète ne peut avoir qu'un seul domicile.
 - ⇒ Les athlètes qui fréquentent un établissement scolaire à temps plein à l'extérieur de leur province ou territoire de résidence permanente au cours de l'année des Jeux du Canada ont le droit de représenter soit la province ou le territoire où ils ont leur résidence permanente soit la province ou le territoire dans lequel ils poursuivent leurs études. Pour pouvoir représenter la province où se trouve l'école qu'il fréquente, l'étudiant doit être inscrit à temps plein durant l'année scolaire en cours.
 - ⇒ Un athlète qui s'entraîne à l'extérieur de sa province ou de son territoire peut représenter la province ou le territoire dans lequel il s'entraîne à condition qu'il puisse prouver son engagement à l'égard de la province ou du territoire qu'il souhaite représenter en :
 - (i) Ayant été membre d'un club ou d'un organisme provincial/territorial de sport dans cette province ou ce territoire au cours de l'ensemble de la saison de compétition précédente ou en cours.
-ET-
 - (ii) Ayant représenté cette province ou ce territoire lors d'un championnat régional, national ou international.
-ET-
 - (iii) N'ayant reçu aucun financement de développement direct de la province ou du territoire de résidence permanente précédant l'ouverture des Jeux, à moins que la province ou le territoire ayant accordé le financement autorise l'athlète à représenter une autre équipe.
-OU-
 - (iv) D'autres situations semblables peuvent être prises en considération.
- Un athlète a le droit de participer aux essais de l'équipe de toute province ou tout territoire qu'il est admissible à représenter, mais peut seulement participer aux essais d'une province ou d'un territoire par sport. (par exemple, un athlète pourrait participer aux essais en badminton dans une seule province, mais pourrait participer aux essais en badminton dans une province et en basketball dans une autre province.)
- Les athlètes peuvent représenter une seule province ou un seul territoire lors d'une même édition des Jeux du Canada.
- Les athlètes ne peuvent pas participer aux épreuves dans deux disciplines dans le cadre de la même édition des Jeux du Canada si les épreuves ont lieu dans la même semaine.
- Sont exclus des Jeux du Canada :
 - ⇒ Les membres des équipes nationales séniors. Les athlètes détenant un brevet C1 selon la définition du Programme d'aide aux athlètes de Sport Canada ou qui font partie de l'équipe nationale sénior depuis moins d'un an peuvent être jugés admissibles. La demande doit être présentée par le chef de mission et approuvée par le comité des sports du Conseil des Jeux du Canada.
 - ⇒ Les athlètes qui ne répondent pas au critère d'âge, soit être âgé de moins de 23 ans au 31 décembre 2018.
 - ⇒ Les athlètes détenant ou ayant détenu un brevet SR1 ou SR2 (tel que défini par le Programme d'aide aux athlètes de Sport Canada)
 - ⇒ Les athlètes ayant déjà participé à l'un des événements suivants :
 - Championnats du monde seniors BWF (Le comité des sports du Conseil des Jeux du Canada étudiera les cas exceptionnels et peut accorder une dérogation si un membre de l'équipe nationale non sénior participe à un championnat du monde sénior BWF en tant qu'athlète au stade S'entraîner à la compétition.)
 - Jeux olympiques
 - Jeux paralympiques
 - Jeux du Commonwealth
 - Jeux panaméricains
 - Jeux parapanaméricains

- ⇒ Aucun athlète ne deviendra inadmissible dans les 90 jours précédant l'ouverture des Jeux en raison de son statut d'athlète breveté ou de membre de l'équipe nationale (c'est-à-dire qu'un athlète ne sera pas exclu s'il devient membre de l'équipe nationale senior pour la première fois ou s'il obtient un brevet après le 10 novembre 2018).

Étape 1 : Appel de candidature (jusqu'au 6 avril 2018)

Les candidats intéressés à prendre part au processus de sélection et qui répondent aux critères d'éligibilité sont invités faire parvenir leur formulaire de candidature à Badminton Québec accompagné d'une lettre de motivation et d'un CV sportif. Dans cette lettre, le candidat décrit et illustre par des exemples les qualités qui justifient sa sélection et explique en quoi une participation au Jeux du Canada s'inscrit de façon cohérente dans son projet sportif. Seuls les athlètes ayant soumis un dossier de candidature complet pourront intégrer le processus de sélection.

Documents à transmettre :

- ⇒ Formulaire de candidature
- ⇒ Lettre de motivation (1-2 pages)
- ⇒ CV sportif

Étape 2 : 1^{er} tournoi de pré-sélection (26-27 mai)

Un maximum de 24 hommes et 16 femmes participeront au 1^{er} tournoi de pré-sélection. Parmi les candidats seront invités d'office les 16 premiers hommes et 12 premières femmes au classement 2/3 du Circuit Élite-ABC Yonex. Les places restantes seront attribuées sur la base de la qualité du dossier de candidature. Au terme du tournoi, 12 hommes et 12 femmes seront invités sur la base des résultats obtenus à prendre part au 2^e tournoi de sélection. Badminton Québec se réserve le droit de repêcher un athlète qui n'aurait pu se qualifier en raison de circonstances exceptionnelles et dont les réalisations antérieures le justifient. Le format du tournoi sera communiqué dans le mois qui précède la compétition.

Étape 3 : 2^e tournoi de pré-sélection (11-12 août)

Les athlètes invités au 2^e tournoi de pré-sélection devront se soumettre à une évaluation physique avant le début du tournoi. Les détails de l'évaluation physique et leur incidence sur la sélection finale seront dévoilés au moins 2 mois à l'avance. Au terme du tournoi, de 6 à 8 hommes et de 6 à 8 femmes seront invités sur la base des résultats obtenus à poursuivre le processus de sélection. Seuls les 6 premiers hommes et 6 premières femmes s'assurent de poursuivre le processus de sélection. Badminton Québec se réserve le droit de repêcher un athlète qui n'aurait pu se qualifier en raison de circonstances exceptionnelles et dont les réalisations antérieures le justifient. Le format du tournoi sera communiqué dans le mois qui précède la compétition.

À cette étape, les athlètes sélectionnés et leurs entraîneurs seront invités à présenter au comité leur plan d'entraînement pour la période de septembre à décembre 2018 et tenir à jour un registre en ligne de leurs activités d'entraînement. Les athlètes devront également s'engager à participer à toutes les activités (tournois, camps, etc.) de l'équipe pendant cette période. Le calendrier des activités sera présenté aux athlètes après le 2^e tournoi de sélection. Le non-respect de ces exigences pourrait influencer la sélection finale et justifier l'exclusion du processus de sélection.

Résumé des responsabilités des athlètes (et des entraîneurs) :

- ⇒ Présenter (avec son l'entraîneur) le plan d'entraînement pour la période de septembre à décembre 2018 (en personne, téléphone, web-conférence, Skype, etc.).
- ⇒ Soumettre une version écrite du plan d'entraînement pour la période de septembre à décembre 2018 (fichier Pdf, Word, Excel, etc.).
- ⇒ Signer le contrat d'engagement moral.
- ⇒ Tenir à jour un registre en ligne des activités d'entraînement.
- ⇒ Participer à toutes les activités (tournois, camps, etc.) de l'équipe.

Étape 4 : Compétitions préparatoires (septembre à décembre 2018)

Les athlètes identifiés au terme de l'étape 3 participeront à des compétitions préparatoires. La liste des compétitions sera communiquée au moins un mois précédant la première compétition. C'est pendant cette période que la progression d'indicateurs de performance tactiques, techniques et psychologiques inspirés du modèle de développement de l'athlète sera suivie. Ces indicateurs seront présentés aux athlètes et ceux-ci informés périodiquement des résultats de ces évaluations.

Étape 5 : Tournoi de sélection (Décembre 2018)

Les athlètes invités au tournoi de sélection devront se soumettre à une évaluation physique avant le début du tournoi. Les détails de l'évaluation physique et leur incidence sur la sélection finale seront dévoilés au moins 2 mois à l'avance. Le format du tournoi sera dévoilé au moins 1 mois à l'avance.

La sélection se fera selon les critères suivants :

- 1- Les athlètes n'ayant pas rencontré les exigences du processus, les minima lors des évaluations physiques ou ayant démontré des problèmes d'attitude ou d'engagement seront écartés de la sélection.
- 2- Les 2 premiers hommes et les 2 premières femmes du classement du tournoi seront sélectionnés.
- 3- La présence d'une « cassure » dans le classement après la 3^e, 4^e ou 5^e place permettra de sélectionner les 3^e, 4^e ou 5^e hommes et femmes selon les cas.
- 4- Si des places restent à attribuer, les besoins spécifiques de l'équipe seront considérés (polyvalence, spécialisation en simple ou en double, compatibilité dans le jeu avec un athlète déjà sélectionné). À cette fin, le comité de sélection pourra considérer les évaluations des indicateurs de performance, les confrontations directes dans l'année précédente et les résultats obtenus pendant les compétitions préparatoires.
- 5- La place de substitut sera déterminée en fonction des besoins spécifiques de l'équipe (polyvalence, spécialisation en simple ou en double, compatibilité dans le jeu avec un athlète déjà sélectionné). À cette fin, le comité de sélection pourra considérer les évaluations des indicateurs de performance les confrontations directes dans l'année précédente et les résultats obtenus pendant les compétitions préparatoires.

Aide financière aux athlètes

Seuls les athlètes identifiés au terme de l'étape 3 recevront une aide financière pour leur participation aux activités (tournois de pré-sélection, compétitions préparatoires et tournoi de sélection). Il est important de noter que l'aide financière ne couvre pas la totalité des dépenses encourues par la participation à ces activités.

Procédure d'appel

Un athlète ou un entraîneur peut déposer une requête de révision auprès du Comité d'appel de Badminton Québec en invoquant uniquement les motifs suivants :

- La sélection n'a pas été effectuée dans le respect du processus tel que décrit dans le présent document; ou
- Démontrer que le comité de sélection a rendu une décision biaisée par une situation de conflit d'intérêt.

Un chèque à l'ordre de Badminton Québec au montant de 100\$ doit accompagner toute demande d'appel. Un remboursement sera effectué uniquement si l'appel a été reçu avec succès. Toute demande d'appel doit être transmise à Badminton Québec, à l'attention de Chantal Brouillard, au plus tard 7 jours suivant l'annonce de la sélection des 5 hommes et 5 femmes composant l'équipe des Jeux du Canada 2019.